

Publié 30. septembre 2022, 13:01

VAUD: Projets de décharges: l'Etat dit oui, Daillens dit non

Le Canton a levé toutes les oppositions à deux projets de décharges prévus respectivement à Grandson et dans les communes de Daillens et Oulens-sous-Echallens.



Le litige sur la réalisation du projet de décharge entre Daillens et Oulens-sous-Echallens sera traité par le Tribunal cantonal vaudois.

24/Jean-Paul Guinnard

Le canton de Vaud a levé les 1434
oppositions contre les projets de la
décharge des «Echatelards» à

Grandson, et «La Vernette», à cheval entre Daillens et Oulens-sous-Echallens. L'Etat a ainsi approuvé les plans d'affectation valant permis de construire. Les deux décharges sont prévues pour recevoir des matériaux dits de type D (issus des usines d'incinération) et E (terres polluées). N'ayant pas actuellement de site approprié pour les déchets de type E, Vaud les envoie pour traitement dans les cantons de Fribourg et Berne.

Budget de 60'000 fr pour le combat juridique

Mais l'affaire est loin d'être pliée. La Municipalité de Daillens a confirmé, vendredi, son souhait de suivre l'orientation prise par ses citoyens qui ont rejeté par 272 non contre 162 oui, le projet de décharge lors d'une votation consultative, il y a environ un mois. «Nous avons mandaté nos avocats pour un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Un crédit de 60'000 francs va être approvisionné pour financer nos démarches juridiques», a réagi le syndic Vert, Alberto Mocchi. De son côté, Grandson joue la carte du partenariat avec le Canton. «Nous soutenons le projet et sommes en accord avec l'Etat», a déclaré le syndic Antonio Vialatte.

<https://www.20min.ch/fr/story/projets-de-decharges-letat-dit-oui-daillens-dit-non-123167538293>

**Service d'information
et de communication**

Chemin
la Barre 2
1700 Yverdon
Tél. 026 921 1111
Fax 026 921 1112
www.yverdon.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gestion des déchets

Approbation des plans d'affectation pour les décharges des Echatelards et de la Vernette

Le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) a approuvé les plans d'affectation valant permis de construire en vue de la construction de la décharge des Echatelards, à Grandson, et celle de la Vernette, à Oulens-sur-Echallens et Daillens. Ces décisions permettront de disposer à terme de deux nouveaux sites pour stocker différents types de déchets et, ainsi, de répondre aux besoins du canton.

Les projets de plans d'affectation valant permis de construire n° 367 « Les Echatelards » et n° 368 « La Vernette », en vue de la construction de nouvelles décharges sur la commune de Grandson et celles de Daillens et d'Oulens-sous-Echallens, ont été mis à l'enquête publique en septembre et octobre 2021. Ils ont récolté respectivement 889 et 555 oppositions.

La Direction générale du territoire et du logement, rattachée au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), et la Direction générale de l'environnement, entité du Département de la Jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), ont traité l'ensemble des oppositions et organisé les séances de conciliation sollicitées par certains opposants. Ces différentes étapes ont permis de constater la légalité des deux projets et de recommander la levée des oppositions formulées. La cheffe du DITS a dès lors approuvé les deux planifications territoriales, qui ont également valeur de permis de construire pour ces projets de décharge.

Cette décision et les réponses aux griefs soulevés pendant la mise à l'enquête ont été notifiées aux opposants et opposantes. Elle ouvre par ailleurs les voies de recours usuelles auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal conformément aux dispositions prévues par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (art.15).

Les futures décharges des Echatelards et de la Vernette figurent au Plan cantonal de gestion des déchets. Leur exploitation doit permettre au canton de répondre à ses besoins en matière de sites de stockage définitif.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiqué/approbation-des-plans-daffectation-pour-les-decharges-des-echatelards-et-de-la-vernette-1664523440.pdf

Recours contre les décharges des Echatelards et de la Vernette

SDA
KEYSTONE
ATS



Des recours ont été déposés contre l'approbation par le canton des projets de décharge de la Vernette à Daillens/Oulens-sur-Echallens et des Echatelards à Grandson (archives). (© KEYSTONE/LAURENT GILLIERON)

L'Association de protection de l'Arnon et de sa région (APAR) a déposé un recours contre la validation du plan d'affectation cantonal qui donne le feu vert à la construction d'une décharge aux "Echatelards" à Grandson (VD). La commune de Daillens a fait de même pour le projet de la Vernette.

Pour l'APAR, les griefs reprochés sont nombreux. Parmi eux, la protection des surfaces d'assèchement, le caractère lacunaire du plan d'affectation et la problématique de la géologie et de l'hydrogéologie, a-t-elle communiqué mardi.

L'association qui compte 90 membres se dit sereine quant au déroulement des prochaines étapes. L'important travail technique réalisé depuis la mise à l'enquête du "nouveau" projet de décharge à Grandson en 2021, permet un recours abondamment argumenté, note-t-elle.

Daillens aussi

Concernant l'autre projet de décharge, celui de la Vernette situé à cheval entre Daillens et Oulens-sous-Echallens, la commune de Daillens a également déposé lundi un recours auprès de la Cour de droit administratif et public, a indiqué son syndic Alberto Mocchi mardi à Keystone-ATS. Tout comme une citoyenne du village et l'association réunissant les opposants au projet.

Lors d'une votation consultative début septembre, la population de Daillens avait refusé à 62% l'accord négocié par la Municipalité avec les promoteurs de la future décharge. Ce vote très clair a incité la commune à poursuivre sur la voie de l'opposition.

Fortes oppositions

Conseillère d'Etat en charge du dossier, Christelle Luisier a approuvé les deux planifications territoriales, qui ont également valeur de permis de construire, fin septembre dernier après avoir

levé près de 1500 oppositions. Les deux projets avaient été mis une première fois à l'enquête publique en entre 2018 et 2019, suscitant alors plus de 2000 oppositions. Face à cette fronde, le canton avait remanié ces projets en promettant, notamment, une baisse des volumes.

Ces nouvelles décharges doivent recevoir des matériaux de type D (scories issues des usines d'incinération) et E (terres polluées). Les deux décharges vaudoises de type D, situées à Ollon et Valeyres-sous-Montagny, seront bientôt épuisées. Pour les déchets de type E, le canton ne dispose pas actuellement d'une telle décharge, envoyant ces matériaux sur Fribourg et Berne.

<https://www.lfm.ch/actualite/suisse/romandie/val-de-romandie/recours-contre-les-decharges-des-echatelards-et-de-la-vernette/>